

**Compte-Rendu du Conseil Municipal
Séance du 13 septembre 2018**

En exercice	Présents	Pouvoirs	Date d'affichage de la convocation	Date d'envoi de la convocation	Date de publication du compte-rendu
15	9	3	05 septembre 2018	05 septembre 2018	septembre 2018

Présents : M. Balon Jean, Maire ; Mme Regibier-Jaunatre Muriel (adjointe au maire), Mrs Rousseau-Coste Fabrice, Micoureau Adrien, Perragin Charly, et Mmes Verdier Edithe, Dlus Sarah, Baudon Marie-Claire, Godet Annick, conseillers municipaux.

Excusés avec pouvoir : Petit Céline (pouvoir à Balon Jean), Jomat Daniel (pouvoir à Régibier Muriel), Jeanty Robert (pouvoir à Godet Annick).

Excusés : Paviot Etienne.

Absents non excusés : Le Jeune Jérôme et Aït-Taleb Michel.

Secrétaire de Séance : Godet Annick

Heure ouverture de séance : 20h05

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal accordées au Maire

Depuis le conseil municipal du 26 juin, les devis suivants ont été validés :

- **Trideco** : Remplacement rideaux classes de Mmes Gautier et Gallimard pour un montant de : **1 347,20 €**.
- **Promo Drapeaux** : Remplacement drapeaux mairie pour un montant de : **171.60 €**.
- **Balder** : Remplacement drapeaux écoles et spécial centenaire pour un montant de : **181.20 €**.

Mr le Maire précise que les travaux de remplacement des rideaux de l'école maternelle restent à réaliser.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26/06/2018

Après rappel des points votés lors de cette séance, le compte-rendu est approuvé à la majorité avec une abstention (Mr Jeanty).

Observation de Mr Perragin sur le déploiement des compteurs Linky, il fait référence à la décision du tribunal administratif de Toulouse qui a partiellement validé un arrêté municipale anti-Linky, le 11 septembre 2018, en rappelant l'interdiction pour Enedis d'entrer dans les logements sans accord des propriétaires ou des occupants afin d'installer les compteurs Linky, tout en invalidant la possibilité pour une commune d'interdire le compteur sur tout son territoire.

2. Délibération n°27

Création d'un poste d'agent de maîtrise

Cette délibération annule et remplace celle prise le 05/09/2017.

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un agent, actuellement adjoint technique territorial, est inscrit depuis, le 1^{er} juillet 2018 sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, suite à la réussite de son examen professionnel et de l'avis favorable de la CAP C du Centre de Gestion du Cher lors de sa séance du 25/06/2018.

Le Maire propose donc à l'assemblée de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet afin de nommer cet agent au 1^{er} octobre prochain.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de créer, à compter du 1^{er} octobre 2018, un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet, avec un abstention (Mr Jomat).

3. Délibération n°28

Etude de connaissance et de gestion patrimoniale sur le territoire du SMAERC et du territoire des membres du SMAERC

M. le Maire présente à l'assemblée les objectifs principaux de cette étude, dont la durée prévisionnelle est de 24 mois et qui consiste à :

- préserver les ressources en eau potable par la réduction et la maîtrise des pertes en eau dans le réseau de distribution afin de maintenir un bon rendement de réseau,*
- programmer les investissements à réaliser sur le réseau et les ouvrages en définissant une politique de renouvellement à long terme et en élaborant un programme d'actions sur 3 à 5 ans.*

Le Maire précise également que le syndicat prendra à sa charge le financement de l'étude de Charost puisque la commune fait partie du budget « régie » du SMAERC et que seules les communes appartenant au budget « affermage » doivent s'acquitter des frais d'étude.

Après échanges et délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'autoriser la SMAERC à entreprendre une étude de connaissance et de gestion patrimoniale sur le territoire de la commune de Charost, avec une abstention (Mr Jeanty).

Intervention de Mr Micoureau concernant la modélisation du réseau et son coût. Il demande de se renseigner pour savoir si l'ajout des données cartographiques du SMAERC pourrait être intégré sur le logiciel communal. Il trouve exagéré le coût de la campagne de mesure de 10 000 € correspondant à l'intervention des relevés des compteurs d'eau.

4. Délibération n°29

Examen de la demande de modification des statuts du SIAVAA suite à l'intégration des communautés de communes

Considérant que les communautés de communes sont les nouveaux membres du SIAVAA et que les statuts actuels ne sont pas compatibles avec ceux d'un syndicat mixte,
Considérant les différentes réunions de concertation avec les communautés de communes et les membres du syndicat qui ont permis d'aboutir à un consensus sur les modifications statutaires concernant la représentativité et que le Président soumet au vote ;

Considérant la délibération du 22/01/2018 de la Communauté de communes Cœur de Berry approuvant l'extension du périmètre d'intervention du SIAVAA aux communes de Brinay, Cerbois et Limeux, communes faisant partie du bassin versant de l'Arnon aval,

Considérant la délibération du 23/05/2018 de la Communauté de communes Champagne Boischauts demandant son adhésion au SIAVAA pour les communes de Chouday, Giroux, Ménétréols sous Vatan et Saint Pierre de Jards, communes faisant partie du bassin versant de l'Arnon aval à compter du 1^{er} janvier 2019,

Considérant la délibération du 29/06/2018 de la Communauté de communes du Pays d'Issoudun approuvant l'extension du périmètre d'intervention du SIAVAA aux communes de Diou, Issoudun, Paudy et Segry, communes faisant partie du bassin versant de l'Arnon aval,

Considérant l'arrêté n° 2018-1-71 du 31/01/2018 constatant la transformation du syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SIAVAA) en syndicat mixte fermé et considérant dès lors qu'un changement de nom est une suite logique ;

Considérant le territoire du SIAVAA lieu de concertation pour une gestion durable de la ressource en
Considérant le souhait de renforcer les solidarités de territoire entre l'amont et l'aval et le bassin versant ;

M. le Maire propose une modification des statuts du Syndicat et **principalement** ses articles : **1** « Membres et dénomination », **5** « Comité syndical » et **11** « Contributions des membres », et procède à la lecture du projet des nouveaux statuts du SMAVAA annexé à la présente délibération.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval tels qu'ils sont annexés à la présente délibération,

Après délibéré, les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

M. le Maire précise que Mr Etienne Paviot et lui-même resteront délégués au sein du syndicat qui comporte actuellement 14 personnes en exercice.

5. PADD PLUI

Mr le Maire indique que compte tenu du manque d'information, ce point est ajourné pour être débattu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal qui traitera spécialement ce sujet avant la date butoir.

6. CCPI – Présentation du Rapport d'Activités 2017

Mr Micoureau souligne la disparité des taux des taxes locales, notamment en ce qui concerne la commune de Sainte-Lizaigne où les taux sont nettement inférieurs à ceux de Charost.

Mr Perragin fait remarquer que lors des demandes de matériel faites auprès de la CCPI pour l'organisation de manifestations locales, Charost paraît défavorisée par rapport à d'autres communes de la communauté du fait de l'indisponibilité fréquente du matériel de prêt (voir rapport CCPI 2017).

Mr Balon invite les conseillers municipaux à exprimer leurs avis sur ce sujet, qu'il transmettra à l'occasion du séminaire de rentrée de la CCPI.

7. Délibération n°30

Maitrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable Place de la mairie et Rue Béthune

Parallèlement aux travaux communautaires de réfection de la Place de la Mairie et de la Rue Béthune, il est prévu de changer les réseaux AEP dans ce secteur, ceux-ci étant en mauvais état notamment en raison des racines des marronniers.

Le cabinet BIAGEO d'Issoudun, qui pilote les travaux de réfection de la Place de la mairie et de requalification de la Rue Béthune, nous a fourni une proposition de maitrise d'œuvre pour la conduite des travaux de renouvellement de réseau.

Leur mission de maitrise d'œuvre s'élève à 12 168 € TTC pour un coût de travaux estimé à 130 000 €.

Aussi, après délibéré et à la majorité, le cabinet BIAGEO est retenu pour effectuer la maitrise d'œuvre pour un montant de 12 168 €. avec un vote « contre » (Mr Jeanty) et une abstention (Mme Godet).

Mr Jeanty (relayé par Mme Godet) et Mr Micoureau demandent si d'autres devis ont été sollicités. Mr le Maire explique que ce devis a été formulé par le bureau d'études en charge des travaux de la place. Du fait qu'il ne s'agisse pas d'une procédure de marché public et que le montant est à inférieure à 30 000 €, il n'était pas obligatoire de consulter d'autres bureaux d'études.

Mr Perragin souligne l'intérêt de la présence d'un bureau d'études pour suivre le chantier, notamment pour la réception finale des travaux.

8. Délibération n°31

Admission en non-valeur

Une demande d'admission en non-valeur, suite à un effacement de dette, pour 474.81€ à imputer au compte 6542, relative à des impayés d'eau d'un abonné au titre de l'année 2016 et 2017, est soumise au vote du conseil municipal.

Après délibéré, le conseil municipal, à la majorité, refuse l'admission en non-valeur pour un montant de 474.81 €. avec 7 votes « contre » : Mme Dlus, Mme Godet (+ 1 pouvoir Mr Jeanty), Mme Baudon, Mr Rousseau-Coste, Mr Micoureau, Mr Perragin et 5 votes « pour » : Mr Balon (+ 1 pouvoir Mme Petit), Mme Régibier (+ 1 pouvoir Mr Jomat), Mme Verdier.

Questions diverses

- **Pièce de théâtre** : Mme Régibier et les membres de la commission « Services publics à la population » ont rencontré la troupe de théâtre « Le Petit Bazar » le 12 septembre dernier, en prévision d'une représentation le 25 novembre prochain, qui aura pour titre « Un héritage presque parfait ».
La pièce durera une heure et débutera à 15 heures.
Il n'y a aucun engagement de la part de la commune, si ce n'est la vente des tickets.
La troupe ne demande aucun cachet, toutefois une partie de la recette lui sera reversée.
Cet évènement pourrait se renouveler tous les 2 ans.

- **Ostéopathe** : Mr Balon informe les membres du conseil municipal qu'une ostéopathe s'est installée au mois de juillet, route de Bourges, à côté de l'ancien garage Renault.
- **Relais de Charost** : Le projet d'achat de ce bâtiment ne se concrétisant pas, il pourrait devenir une option, auprès d'autres sites déjà identifiés à Charost, pour la réalisation d'une maison médicale sous réserve d'une estimation de travaux dont le montant sera à mettre en regard des aides financières auxquelles elle pourrait prétendre la CCPI. (Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental 18 ...)

Mr Micoureau, pour sa part, estime qu'il serait plus pertinent que le projet de la maison médicale soit réalisé dans l'enceinte de l'ancien garage de Mr Lajoie (propriété communale) situé avenue du 8 Mai 1945.

- **Kinésithérapeute** : Mr Houbert a contacté Mr le Maire afin de lui préciser qu'il continuerait à exercer à Charost les lundis et mercredis, dans le local qu'il loue actuellement à la commune.
- **Démolition bâtiments** : Mr Balon confirme que les bâtiments de l'ancienne gare et l'ancien silo agricole situés avenue de la Gare et rue du Premier Régiment d'Infanterie, seront prochainement démolis puisqu'un avis de marché a été publié courant août au BOAMP (**bulletin officiel d'annonces des marchés publics**) et que les **Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux** ont déjà été adressées à la mairie.
- **Création d'une association** : Mme Stéphanie Delaleuf, administrée de la commune, a créé une association « Yogananta », dans le but de donner des cours de yoga 2 fois par semaine, les mercredis et jeudis soirs, au centre socio-culturel Nathan.
- **Projet 2 X 2 voies Charost-Issoudun** : Le Maire fait état d'un article du Berry Républicain en date du 31/07/2018 rapportant une interpellation de la Ministre des Transports par le Sénateur du Cher Rémy Pointereau au sujet des projets relatifs à la RN 151. « La Ministre a confirmé le projet de mise en deux fois deux voies sur la RN 151 entre Issoudun et Charost, sans toutefois préciser le calendrier ».
- **Eclairage public** : Suite au problème persistant de la panne d'éclairage public de la rue Marmouse depuis près d'un an et aux relances intempestives de plusieurs riverains, Enedis a confirmé son intervention pour le 17/09/2018.
- **Retrait d'un transformateur électrique** : Le « Poste tour » Enedis, transformateur électrique implanté entre les numéros 14 et 18 route de Vierzon, sera retiré durant la première semaine d'octobre.
- **Transformateur ancienne perception** : Suite au retrait du transformateur électrique situé à l'arrière du bâtiment, Enedis prendra à son compte les travaux de remise en état du mur bordant les parcelles communales ainsi que l'installation d'un portail, fourni par la commune, permettant de les desservir.

Intervention de Mr Micoureau qui demande si l'audit de Citéos, concernant les feux tricolores, a été réalisé. Le maire répond que c'est Citéos qui a en charge le fonctionnement des feux tricolores et qui a proposé un décalage du poteau piéton accidenté et à remplacer de façon à dégager la descente de gouttière de la maison voisine. En ce qui concerne l'aménagement PMR du carrefour, contact doit être repris avec le technicien du SDE 18 qui a repris notre dossier suite à la mutation de son prédécesseur.

Mr Micoureau demande également quelle sera la date d'intervention de l'entreprise SETEC pour la réfection de 13 tampons d'assainissement situés sur la RN 151. Mr Balon répond que cette opération est programmée pour début octobre.

Mr Perragin rappelle que suite à un accord entre Mr Dessalle (Enedis) et Mr Balon, l'enduit du transformateur électrique, situé Place du Château, restera à la charge de la commune.

- **Maisons fleuries** : Cette année la commune de Charost a été classée 4^{ème} ex-aequo dans le palmarès « Communes ».

Dans le palmarès « candidats » Mr et Mme Thomazic Gilles ainsi que Mr et Mme Alaphilippe Bernard ont été primés, Mr et Mme Barbier Jean-Pierre, Mr et Mme Szaranek Claude, ainsi que Mme Désiré Françoise ont été félicités et encouragés.

Mr le Maire remercie particulièrement les employés municipaux qui ont œuvré pour le fleurissement de la commune.

Quant aux lauréats communaux, sur proposition de Mme Régibier, ils seront récompensés à l'occasion des vœux de la municipalité.

- **Décès de Mr GUILPIN Alain** : Mr le Maire souhaite apporter certaines précisions suite au décès de Mr Alain Guilpin et notamment aux rumeurs locales mettant en cause la commune.

En occupation illégale du domaine public, et sans réaction de sa part pour évacuer le matériel de motoculture qui encombrait les trottoirs et dont l'entretien polluait les sols, une troisième lettre recommandée lui avait été adressée le 18 avril dernier lui demandant d'agir avant le 4 mai. Aucune procédure de la part de la mairie ni de la gendarmerie ne fut lancée à son encontre puisqu'avant le 4 mai les trottoirs étaient rendus aux piétons.

Mme Régibier explique que les commentaires parus à ce sujet sur Facebook causaient préjudice à la commune et qu'à l'avenir la municipalité n'hésiterait pas à porter plainte contre les auteurs de ces courriers diffamatoires.

Mme Régibier précise que 98 élèves sont scolarisés pour la rentrée scolaire 2018-2019. Elle précise également que Mlle Fanny Gapin a été recrutée en contrat PEC (parcours emploi compétences) depuis la rentrée et qu'elle intervient dans la classe de Mr Betachen 3 jours par semaine, les lundi-mercredi et vendredi.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.

Affiché le 24/09/2018

Diffusé le 24/09/2018